

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mars 2016
Français
Original : russe

**Lettre datée du 31 mars 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations sur des faits de contrebande d'antiquités imputables à l'organisation terroriste internationale « État islamique d'Iraq et du Levant » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Churkin



Annexe à la lettre datée du 31 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Contrebande d'antiquités par l'organisation internationale terroriste État islamique d'Iraq et du Levant

En Syrie et en Iraq, près de 100 000 objets appartenant au patrimoine mondial, y compris 4 500 sites archéologiques, dont neuf sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sont aux mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). On estime que le montant des revenus annuels que les islamistes tirent du trafic d'antiquités et de pièces archéologiques est compris entre 150 et 200 millions de dollars.

Au sein du « gouvernement » de l'EIIL, la contrebande d'objets anciens est organisée par le département des antiquités, dirigé par le commandant Abu Sayyaf al-Iraqi et placé sous la tutelle du prétendu ministère chargé de contrôler les ressources naturelles. Seules les personnes en possession d'un permis portant le cachet dudit département sont autorisées à entreprendre des fouilles archéologiques, à prélever des objets et à les transporter.

Les antiquités syriennes et iraqiennes sont pour la plupart exportées par les extrémistes à travers le territoire de la Turquie. Les biens acquis frauduleusement sont vendus dans le cadre d'enchères illégales dans la ville turque de Gaziantep, plaque tournante de la contrebande de pièces du patrimoine, puis sont écoulés par un réseau d'antiquaires ou se retrouvent sur les étals du marché local de Bakırcılar Çarşısı (dans la rue Eski Saray du quartier Şekeroğlu).

De nouveaux points de vente d'antiquités sont apparus à la frontière turco-syrienne, dans la région administrative d'Akçakale (à 640 km au sud-est d'Ankara, dans la province de Şanlıurfa). İsmet Eren, le propriétaire d'un magasin d'antiquités situé au n° 24 de la rue Karanfil, à Kilis, est impliqué dans ce trafic. Les transporteurs turcs Şenocak Nakliyat, Devran Nakliyat, Karahan Nakliyat et Egemen Nakliyat livrent les marchandises de gros volume. Les pièces antiques de contrebande (bijoux, pièces de monnaie, etc.) sont ensuite acheminées vers leur destination finale, dans les villes d'Izmir, de Mersin et d'Antalya, où des membres de groupes criminels internationaux sont chargés de fabriquer de faux certificats d'origine.

Les antiquités sont ensuite proposées à des collectionneurs de divers pays, généralement sur des sites Web de vente aux enchères tels que eBay ou sur des sites de vente en ligne spécialisés (vauctions.com, anciens.info, vcoins.com, trocadero.com et auctionata.com). D'autres sites tels que osmanliensanatlari.com, kaynarcopper.com et ertasantik.com permettent également de trouver des acheteurs. Les fraudeurs ont recours à des pratiques de dissimulation, par exemple le trucage de l'adresse IP, qui rendent l'identification et la localisation du vendeur plus difficiles. Depuis peu, l'EIIL s'efforce de plus en plus souvent de tirer parti des possibilités offertes par les réseaux sociaux de façon à se passer d'intermédiaire et à vendre les antiquités directement aux acheteurs. Les transactions en liquide sont privilégiées. Les règlements en ligne sont effectués par l'intermédiaire des organismes financiers qui interviennent dans les achats d'armes et de munitions.